

Etablissement de VENISSIEUX  
30 rue Louis Juvet – BP 16 – F-69631 VENISSIEUX Cedex  
Tél. : +33 (0)4 78 77 08 70- Fax : +33 (0)4 78 77 08 85

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes  
Unité Départementale du Rhône  
63 Avenue Roger Salengro, 69100 Villeurbanne

Vénissieux, le 2 Avril 2019

Madame, Monsieur,

Le porter à connaissance qui vous est remis ci-joint concerne le projet d'agrandissement du four 10 de l'usine Carbone Savoie de Vénissieux. Ce projet s'inscrit dans le cadre du redressement de la société Carbone Savoie débuté en avril 2016 et il constitue l'investissement principal (11 millions d'euros) d'un plan ambitieux qui permettra à l'entreprise de se doter de moyens de production les plus modernes lui permettant de pérenniser l'emploi (embauche de près de 50 personnes sur la période 2019 – 2021) et son activité pour les années à venir dans les meilleures conditions de performances industrielles et environnementales.

Ce projet d'agrandissement du four 10, permettra de transférer dans ce nouvel équipement moderne, la production du four 12 qui sera lui mis en sommeil (mise en service prévue pour septembre 2019).

Ce transfert de production permettra à Carbone Savoie, par l'utilisation de moyens de production de dernière génération, de **réduire sa consommation spécifique de gaz à la tonne produite**.

Cet aménagement sur le site de Vénissieux se fera, comme vous pourrez le constater dans ce porté à connaissance, **sans demande de dérogation aux VLE actuelles et dans le respect des BAT**.

Autre point positif pour le site de Vénissieux, suite à la réalisation de ce projet d'agrandissement du four 10, nous prévoyons le transfert de l'éboutage de nos produits sur le site de Notre Dame de Briançon en Savoie. Ainsi le procédé actuel de sciage entraînant la consommation d'eau industrielle sera transféré et remplacé par un procédé d'éboutage par voie sèche.

Ce projet de modernisation du site sera mené conjointement au plan d'investissement portant sur l'amélioration de la santé au travail et l'environnement qui prévoit dans un premier temps la substitution des fibres céramiques réfractaires d'ici 2023, puis la démolition des installations obsolètes (anciennes cheminées) sur la période 2024 – 2027. Dans la période, un contrôle annuel a été mis en place via un prestataire référent pour s'assurer du bon vieillissement et de la sécurité de ces installations.

Dans ce porter à connaissance qui vous est remis, nous nous sommes efforcés à décrire dans la plus grande transparence l'ensemble de notre activité. Si toutefois il devait rester des points dont vous souhaitez plus d'informations, nous nous tenons à votre disposition.

Bien cordialement,



Frédéric Hummel  
*Directeur Usine de Vénissieux*